REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de l'instruction publique, de la culture et du sport
Direction des ressources humaines

Extraits de casiers judiciaires requis pour la candidature du personnel remplaçant

Dans le cadre de la démarche de candidature pour des missions de remplacement du personnel enseignant ou éducatif du DIP, des extraits de casier judiciaire sont demandés en fonction de la situation de la personne candidate.

Remarque importante

Un extrait de casier judiciaire spécial n'est pas requis lors du dépôt initial de la candidature.
Il sera demandé dans un second temps, uniquement aux personnes dont le dossier aura été validé administrativement.

Documents requis selon la situation de la personne candidate lors de la transmission initiale de son dossier de candidature

Situation	**Casier judiciaire suisse**	**Casier judiciaire du pays de provenance** (si établi en Suisse depuis moins de 5 ans)	**Casier judiciaire du pays de domicile**
Personne de nationalité suisse ayant toujours vécu en Suisse	X		
Personne de nationalité suisse ayant vécu à l'étranger et habitant en Suisse	X	X	
Personne de nationalité suisse, habitant à l'étranger	X		X
Personne de nationalité étrangère, habitant en Suisse	X	X	
Personne de nationalité étrangère, habitant à l'étranger		X	X

Cas particulier – France

Pour les demandes d'extraits de casier judiciaire en France

Casiers judiciaires
Le bulletin n°3 correspond à l'extrait de casier judiciaire à fournir.